

CONDITIONS GENERALES CLASSES VIRTUELLES

CONDITIONS DE FACTURATION ET INSCRIPTION CLASSES VIRTUELLES

A l'issue de la formation, une facture est adressée au service concerné avec une attestation de présence. Les formations sont facturées hors taxe, TVA en sus. Le règlement se fait au plus tard à 30 jours date de facture par virement ou par chèque à l'ordre d' OCBF Services et Formations.

Le participant devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique ainsi que *de la qualité de la bande passante (débit fibre ou ADSL) à son domicile s'il est en télétravail ou sur leur site de travail* avec la plateforme employée par OCBF -Services et Formation et ne pourra pas se prévaloir, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au module. Il doit ainsi disposer d'une adresse email valide et d'un ordinateur (intégrant une webcam et un micro opérationnels), avec les spécifications minimales suivantes :

- Système d'exploitation : iOS 9+ ou macOS 10.11+ ou Windows 7+ ou Android 6+

- Navigateur : Internet Explorer 11+ ou Edge ou Chrome 50+ ou Safari 10+ ou Firefox 45+

ces spécifications minimales sont indiquées à titre d'information et peuvent évoluer sans préavis en fonction des licences WEBEX MEETINGS

Une fois l'inscription validée, le participant reçoit une invitation sur son adresse e-mail indiquée au verso à « Rejoindre la formation » afin d'accéder à sa session. Cette invitation doit être acceptée au préalable pour constituer la liste d'émargement. Le montant de la formation sera facturé et dû dans son intégralité, indépendamment du fait que le participant se soit ou non connecté ou qu'il est quitté la session avant la fin.

ANNULATIONS

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Pas de facturation lorsque la demande a été reçue 10 jours calendaires avant l'événement.

- Facturation de 50 % du montant de la participation lorsque la demande a été reçue entre 4 et 10 jours avant la manifestation.

- Facturation totale pour toute annulation reçue moins de 4 jours avant la manifestation.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable d'OCBF-Services et Formation.

RGPD

En application du Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, OCBF-Services et Formation assure la sécurité et la confidentialité des informations qui lui sont confiées par ses adhérents ou tous souscripteurs de ses services et garantit que le recueil et l'utilisation des données correspondent aux services que tout membre titulaire ou tout souscripteur externe est en droit d'attendre.

L'OCBF-Services et Formation utilise les données qui lui sont communiquées par les membres titulaires et par les souscripteurs externes pour les informer du calendrier des événements, des formations, des réunions des commissions/groupes de travail et leur transmettre différentes informations et publications, notamment le Bulletin Mensuel.

En conformité avec le RGPD, chaque membre titulaire et souscripteur de ses services pourra contacter l'OCBF-Services et Formation, à l'adresse mail suivante ocbf@ocbf.com, pour exercer ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données concernant ses collaborateurs.

L'ensemble du dispositif déployé par l'OCBF-Services et Formation pour assurer la sécurité et la confidentialité des données est intégrée dans un Charte de Protection des Données disponible sur le site de l'OCBF www.ocbf.com à laquelle tout membre titulaire et souscripteur de ses services adhèrent automatiquement lors de son adhésion ou de l'utilisation de l'un ou plusieurs de ses services.

PÉNALITÉS

Le non-paiement d'une facture émise par OCBF-Services et Formation dans les délais prévus ci-dessus, entraîne le paiement d'intérêts de retard calculés à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 92.1442 du 31 décembre 1992 sur les délais de paiement entre les entreprises. Tout règlement non reçu dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture entraîne l'application des pénalités

Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de litige